

Faen infos

Éditorial

Budget 2010



Moins d'études pour les élèves, plus d'études et de sondages d'opinion !

Le Projet Annuel de Performance (PAP) 2010 de la mission « enseignement scolaire » indique que 7,47 millions d'euros sont affectés à la communication du ministère de l'Éducation nationale, hors dépenses de personnels.



Par rapport à 2009, le budget global de la communication ministérielle est resté stable, c'est-à-dire élevé ; l'enveloppe attribuée aux études et aux sondages d'opinion est passée de 0,50 million d'euros à 0,80 million d'euros entre 2009 et 2010 .



Le reste des crédits a pour but de financer :



- l'organisation de campagnes de communication institutionnelles (4,03 millions d'euros en 2009 ; 3,10 millions d'euros en 2010) ;
- les colloques et salons (1,09 million d'euros en 2009 ; 1 million d'euros en 2010) ;
- le développement et la maintenance des sites Internet du ministère (1,05 million d'euros en 2009 ; 1,10 million d'euros en 2010) ;
- la création graphique, l'impression et l'édition (0,23 million d'euros en 2009 ; 0,50 million d'euros en 2010) ;
- l'information et la veille documentaire (0,57 million d'euros en 2009 ; 0,47 million d'euros en 2010).



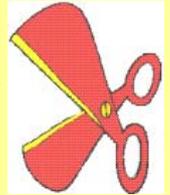
D'autre part, il est prévu en 2010 un budget spécifique de 0,50 million d'euros pour les dépenses de communication en académie.

Il faudra bien ça pour convaincre l'opinion du caractère positif de certaines de ces réformes.

Marc GENIEZ

Vers une réduction du budget de la HALDE ?

Deux députés ont déposé un amendement au projet de loi de finances pour 2010, visant à **réduire de 20% le budget de la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité**, lequel amendement a été cosigné par une cinquantaine de députés de la majorité.



Cette volonté de réduire le budget de la HALDE se justifierait par le train de vie de l'autorité :

- manque de transparence concernant les indemnités de son président ou de ses membres. (Pourtant, un arrêté du 20 juillet 2005 publié au JO du 5 août 2005 fixe le montant annuel brut de l'indemnité de fonction allouée au président de la HALDE ainsi que celui de l'indemnité forfaitaire par séance pour les membres du collège et pour les membres du comité consultatif) ;
- superficie des locaux disproportionnée par rapport au nombre d'agents, entraînant des loyers exorbitants ;
- augmentation de 5% d'emplois à plein temps de la HALDE entre 2008 et 2010 ;
- augmentation de 15% des dépenses de personnels pour la même période ;
- diminution du nombre de réclamations traitées par cette autorité entre 2007 et 2008, et ce malgré l'augmentation du nombre d'agents qui traitent ces dossiers.



Des prétextes fallacieux qui ne trompent personne.

La HALDE gênerait-elle? La question mérite d'être posée.

Erratum : la GIPA en 2009

Dans notre **FAEN Infos n°5**, une erreur s'est glissée, dont vous voudrez bien nous excuser.



Il fallait lire :

« Pour savoir si vous y avez droit et connaître son montant en 2009 :

• Multipliez votre indice au 31/12/2004 par 56,9235 euros ;

• Multipliez votre indice au 31/12/2008 par 54,6791 euros .

Si le **second** nombre est inférieur au **premier**, vous êtes éligible à la GIPA pour la différence de ces deux nombres. »

Étude comparative de l'efficacité de l'aide individualisée avec celle des RASED

Une étude universitaire conduite en 2008-2009 auprès de 144 élèves bénéficiant des 2 heures d'aide individualisée en primaire montre que **ce dispositif ne fonctionne bien que dans 20 % des cas . Inversement, l'aide apportée dans le cadre des RASED est efficace pour 70 % des élèves suivis.**



Le protocole de recherche évalue 125 compétences dans cinq champs distincts : **compétences scolaires, cognitives, relationnelles, sociales, et implication de la famille .**

Les chiffres recueillis révèlent que l'aide individualisée « *n'est pas beaucoup conduite dans les zones d'éducation prioritaire* » car « *les enseignants ont conscience que les difficultés sont trop massives pour être résolues avec 2 heures de soutien* ».

Les RASED font progresser 70 % des élèves dans le champ des compétences sociales, 65 % pour les compétences scolaires, 68 % en matière de compétences cognitives et 60 % dans le champ des compétences relationnelles. L'implication des parents, également mesurée, atteint un taux satisfaisant dans seulement 28 % des cas.



Pour améliorer l'action des RASED, les chercheurs leur proposent de conduire un travail sur la « **parentalité** », de **faire évoluer les techniques de la rééducation** ou encore d'**introduire des RASED dans le second degré.**

Décentralisation

Dans son rapport sur « *La conduite par l'État de la décentralisation* », publié le mardi 27 octobre 2009, la Cour des comptes révèle que « **l'impact de la décentralisation sur la simplification du paysage administratif a été presque inexistant** ».

Ainsi, le **transfert des 93 000 TOS** de l'Éducation nationale aux collectivités, conséquence de la loi de décentralisation du 13 août 2004, qui a eu pour conséquence de « *dispenser la gestion de ces personnels entre plusieurs collectivités d'un même ressort géographique et de pérenniser l'éclatement des équipements du cycle secondaire, parfois situés sur un même site* » s'est fait « **au détriment de la cohérence de l'action publique** ».



Bref, une vraie réussite administrative !

Heureusement que les personnels ont eu une augmentation de salaire.

Congrès de la FAEN

Le VIII^{ème} Congrès national de la FAEN se tiendra le **18 novembre 2009** à Paris.

Au programme des travaux :

- le bilan de l'action des trois années écoulées ;
- l'examen de la motion d'orientation générale qui va déterminer l'action à mener dans les trois années à venir ;
- un exposé, suivi d'un débat, avec Monsieur Hubert LANDIER, sociologue, sur :
 - le salaire au mérite,
 - les motivations politiques de la réforme des règles de représentativité des syndicats.



Le "prêt à taux zéro"

Ce prêt, annoncé il y a un an par Xavier DARCOS comme devant faire partie de la revalorisation du métier d'enseignant, est entré **en vigueur à la rentrée 2009.**



Il est financé à hauteur de 900 prêts cette année, soit en moyenne 30 par académie... ou 10 par département : **bien peu a priori au regard du nombre de collègues susceptibles d'être concernés !**

Sont éligibles au prêt les enseignants désirant **acheter leur résidence principale** lors de leur **première affectation** ou à l'occasion **d'une mutation.**

Dans le cas d'une première acquisition, le prêt est plafonné à 30 000 euros. Dans le cas d'un changement de résidence principale il est plafonné à 15 000 euros.

Le prêt est remboursable sur 10 ans et ne peut être souscrit qu'après de la Banque postale qui a remporté le marché.

Rien n'est dit par l'administration sur son éventuelle reconduction au delà de 2009... ni sur une montée en charge du nombre d'attributions qui prendrait en compte celui des demandes faites cette année...